



NOTE DE SYNTHÈSE DU BUDGET PRIMITIF 2024

**Conseil municipal du
15 février 2024**

SOMMAIRE

1. LE BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE DE MORLAIX	3
1.1 EQUILIBRE GENERAL DU BUDGET	3
1.2 FONCTIONNEMENT	5
1.2.1 Présentation par nature :	5
1.2.2 Présentation par fonction :	14
1.3 INVESTISSEMENT	15
1.3.1 Présentation par nature :	15
1.3.2 Présentation par fonction :	20
1.3.3 Présentation par opération :	21
1.4 ANALYSE FINANCIERE	22
1.4.1 Les capacités d'épargne :	22
1.4.2 Les caractéristiques de la dette :	23
1.4.3 Les principaux ratios financiers :	24
2. LES BUDGETS ANNEXES DE LA VILLE DE MORLAIX	25
2.1 POLE PETITE ENFANCE (PPE)	25
2.2 CUISINE CENTRALE	25
2.3 PARC DE LANGOLVAS	26
2.4 CENTRE DE SANTE MUNICIPAL (CSM)	26
2.5 LOTISSEMENT L'OREE DU BOIS	27
3. PRESENTATION BUDGETAIRE 2024 CONSOLIDEE :	27

1. LE BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE DE MORLAIX

1.1 EQUILIBRE GENERAL DU BUDGET

Le budget de fonctionnement de la Ville de Morlaix s'équilibre en dépenses et en recettes à hauteur de **25 450 000 €**. L'équilibre budgétaire impose un virement de 765 000 € à la section d'investissement. La politique d'investissement 2024 s'élève à **13 660 000 €** dont **7 670 376 €** de dépenses d'équipement.

EQUILIBRE GENERAL BP 2024

		DEPENSES	RECETTES
SECTION DE FONCTIONNEMENT		ATTENUATION DE PRODUITS	ATTENUATION DE CHARGES
		111 783 €	385 000 €
		CHARGES A CARACTERE GENERAL	PRODUITS DU DOMAINE
		5 386 827 €	4 444 293 €
		CHARGES DE PERSONNEL	AUTRES PRODUITS
		13 964 625 €	123 654 €
		AUTRES CHARGES COURANTES	Produits financiers + produits exceptionnels + travaux en régie + quote-part des subventions d'investissement
		3 802 905 €	IMPÔTS, TAXES ET FISCALITE LOCALE
		CHARGES FINANCIERES	15 476 887 €
		314 470 €	DOTATIONS, PARTICIPATIONS
	AUTRES DEPENSES	4 837 936 €	
	DAP + chapitre 1 104 390 €	PRODUITS DE GESTION COURANTE	
	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	182 230 €	
	765 000 €	TOTAL	
TOTAL	25 450 000 €	25 450 000 €	
SECTION D'INVESTISSEMENT		REMBOURSEMENT DU CAPITAL	VIREMENT SECTION DE FONCTIONNEMENT
		1 580 000 €	765 000 €
		EQUIPEMENT	DOTATIONS AMORTISSEMENT
		7 670 376 €	1 103 220 €
		Etudes, logiciels	AUTRES RESSOURCES
		Subventions d'équipement	1 300 660 €
		Matériels, acquisitions foncières, travaux	SUBVENTIONS
		PRETS D'HONNEUR	1 680 643 €
		5 000 €	FCTVA + cessions + taxe d'aménagement
		EMPRUNT DE TRESORERIE	EMPRUNT
		1 000 000 €	4 470 601 €
		OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES
		92 840 €	28 092 €
	OPERATIONS PATRIMONIALES	EMPRUNT DE TRESORERIE	
	1 030 000 €	1 000 000 €	
	OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	OPERATIONS PATRIMONIALES	
	119 469 €	1 030 000 €	
	OPERATIONS SOUS MANDAT	OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	
	2 162 315 €	119 469 €	
	TOTAL	OPERATIONS SOUS MANDAT	
	13 660 000 €	2 162 315 €	
TOTAL	39 110 000 €	13 660 000 €	
TOTAL	39 110 000 €	39 110 000 €	

L'année 2024 sera marquée par le passage au 1^{er} janvier 2024 à la norme comptable M57 (en remplacement de la M14) et par des transferts d'équipement de la Ville à Morlaix Communauté.

Le référentiel M57 :

C'est l'instruction budgétaire et comptable la plus récente, mise à jour par la DGCL et la DGFiP, en concertation étroite avec les associations d'élus et les acteurs locaux.

Il permet le suivi budgétaire et comptable d'entités publiques locales variées, appelées à gérer des compétences relevant de tous les niveaux: bloc communal, départemental et régional, tout en conservant les principes budgétaires communs aux référentiels M14, M52 et M71.

Sur le plan budgétaire, le référentiel M57 étend à toutes les collectivités les règles budgétaires assouplies dont bénéficient déjà les régions, qui offrent une plus grande marge de manœuvre aux gestionnaires (gestion pluriannuelle des crédits, fongibilité des crédits, etc.).

Les transferts de compétence :

Par délibérations, la Communauté d'Agglomération a redéfini sa compétence « *construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire* ». Le Conseil Municipal a autorisé le transfert de compétence « *construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire* » à Morlaix Communauté et au regard de l'intérêt communautaire pour ladite compétence comme suit, en s'appuyant sur des critères objectifs et cumulatifs de taille, localisation et spécialisation :

1. Concernant les équipements culturels existants et à venir

- Spectacle vivant : les équipements professionnels dotés en personnel et matériel permettant la production sur scène de spectacles vivants professionnels dont l'origine du public ou l'objectif de fréquentation dépasse à plus de 50 % le nombre provenant de la commune d'implantation de l'ouvrage ;
- Espaces muséographiques : les équipements professionnels dotés en personnel et matériel permettant :
 - L'exposition de collections constituant une labellisation « Musée de France » ;
 - La présentation de contenus à caractère scientifique, technique et industriel respectant la charte nationale des centres de culture scientifique, technique et industrielle (CCSTI) ;
 - La gestion de réserves mutualisées d'espaces muséographiques.

2. Concernant les équipements sportifs

Sont des équipements sportifs d'intérêt communautaire toutes les piscines sous maîtrise d'ouvrage publique et destinées à accueillir du public (loisirs ou en cours), des clubs sportifs, de l'apprentissage scolaire.

Aussi, le Conseil Municipal de la Ville de Morlaix a approuvé, par délibération du 28 septembre 2023, le transfert à Morlaix Communauté du Théâtre du Pays de Morlaix, du complexe de Langolvas, du Musée des Jacobins et ses annexes (Maison à Pondalez) et de la piscine de la Boissière

Les portages financiers consécutifs au transfert seront déterminés en CLECT et chacun des ouvrages fera l'objet d'une convention de gestion à compter du 1^{er} janvier 2024 entre Morlaix Communauté et la Ville de Morlaix pour une durée d'une année, le temps pour l'agglomération de se structurer afin d'assumer par la suite la gestion de ces équipements.

Le rapport d'orientation budgétaire et le budget primitif 2024 ont été construits en tenant compte de ces transferts et de leurs conséquences financières sur le budget de la Ville et du budget annexe de Langolvas.

1.2 FONCTIONNEMENT

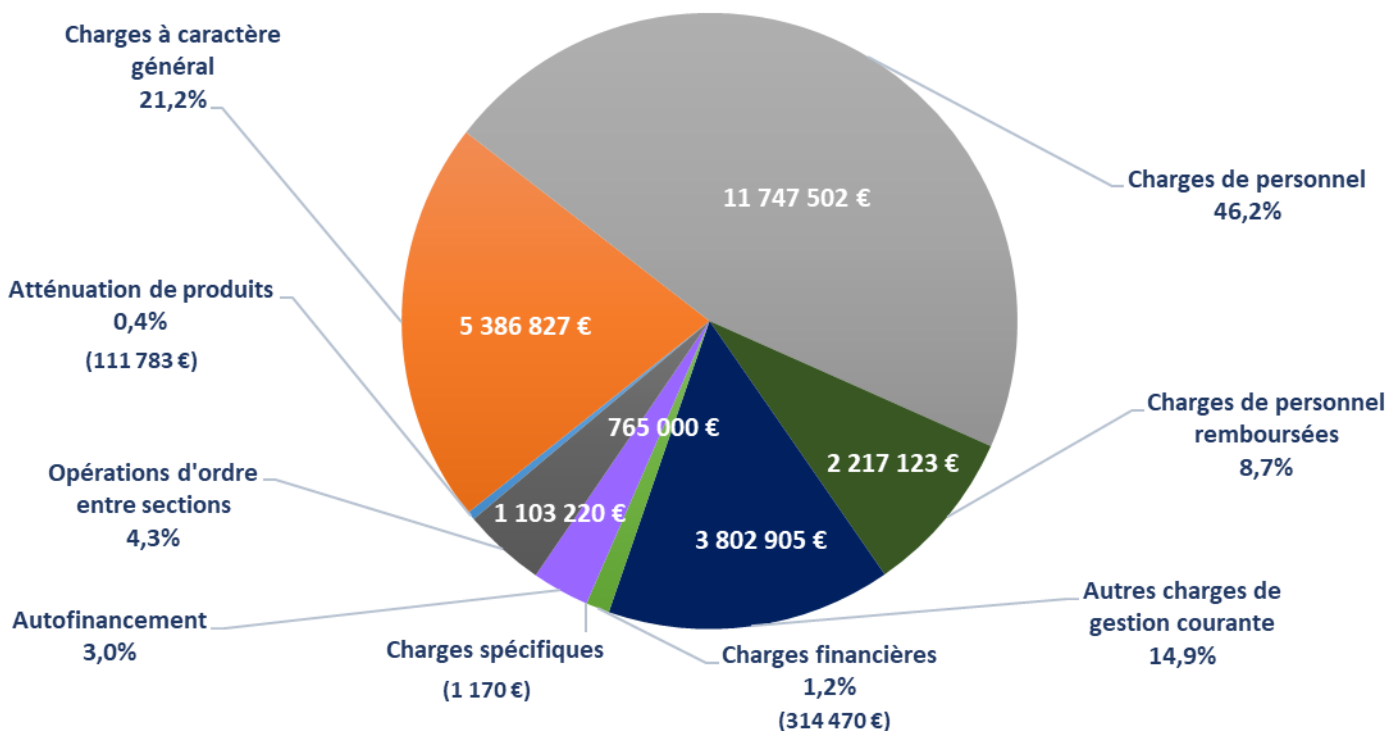
1.2.1 Présentation par nature :

➤ Dépenses :

Les orientations retenues dans le **Rapport d'Orientation Budgétaire** retiennent une hausse des dépenses de + 1.7 % (soit + 420 000 €), ce qui porte l'équilibre de la section de fonctionnement à 25 450 000 €.

SECTION DE FONCTIONNEMENT					
DEPENSES					
Chapitre	Libellé	% du total	BP 2023	BP 2024	Evol /BP 2023
014	Atténuation de produits	0,4%	51 500	111 783	117,1%
011	Charges à caractère général	21,2%	5 460 375	5 386 827	-1,3%
012	Charges de personnel	46,2%	11 004 010	11 747 502	6,8%
012	Charges de personnel remboursées	8,7%	2 307 390	2 217 123	-3,9%
65	Autres charges de gestion courante	14,9%	3 925 835	3 802 905	-3,1%
66	Charges financières	1,2%	295 000	314 470	6,6%
67	Charges spécifiques	0,0%	462 670	1 170	-99,7%
023	Autofinancement	3,0%	570 000	765 000	34,2%
042	Opérations d'ordre entre sections	4,3%	953 220	1 103 220	15,7%
TOTAL		100,0%	25 030 000	25 450 000	1,7%

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (par nature)



✓ **Chapitre 011 - Charges à caractère général** : elles diminuent de -1.5% (soit $-73\,548\text{ €}$) pour atteindre $5\,386\,827\text{ €}$ en 2024. Cette augmentation s'explique principalement par les variations suivantes :

- **Service Affaires culturelles** : + de $105\,300\text{ €}$ (+ 66.3%) avec principalement, l'augmentation des contrats de prestations de service (graffs et repeintes), des locations de matériel et des frais d'intermittence.
- **Service Musée et patrimoine protégé** : + $14\,000\text{ €}$ (+ 25.5%) avec une hausse des dépenses liées au projet « pose longue » (Le portrait, de la figure à l'intime) et à la maintenance des orgues.
- **Service Animations du centre-ville et réceptions** : $-36\,050\text{ €}$ (-54.0%) avec la baisse des contrats de prestations de service.
- **Service Affaires générales** : + $13\,480\text{ €}$ (+ 83.2%) avec l'augmentation des frais liés au recensement de la population (prestation réalisée par La Poste) et des reprises de concessions.
- **Service Marchés publics et assurances** : + $170\,425\text{ €}$ (+ 103.7%) avec la très forte progression de la prime de l'assurance multirisques (estimation 2024 : $255\,000\text{ €}$).
- **Service Urbanisme** : + $58\,610\text{ €}$ (+ 71.0%) avec l'augmentation des taxes foncières et de la participation de la Ville versée à Morlaix Communauté pour l'instruction du service commun Droit des Sols.
- **Service Espaces publics** : $-79\,283\text{ €}$ (-12.3%) principalement due à la baisse des dépenses d'électricité ($-101\,783\text{ €}$) et à la hausse des contrats de prestations de services (+ $17\,000\text{ €}$ pour les illuminations de Noël).
- **Service Fluide** : $-333\,947\text{ €}$ (-25.4%) avec la baisse prévue du prix du gaz et de l'électricité.
- **Service Ressources humaines** : inscription de + $20\,100\text{ €}$ supplémentaires (+ 50.0%) pour la formation des agents de la collectivité.
- **Service Informatique** : augmentation de + $25\,000\text{ €}$ (+ 11.9%) et plus particulièrement des dépenses de formation et de maintenance des logiciels utilisés à la Ville (Arpège, Ciril, Finance Active, Atal, etc.).

✓ **Chapitre 012 - Charges de personnel** : elles s'élèvent à $13\,964\,625\text{ €}$ (y compris le FONJEP pour $66\,440\text{ €}$), soit une croissance de + $653\,225\text{ €}$ (+ 4.9%) par rapport au BP 2023 et représentent 46.2% (contre 44% en 2023) du budget total (hors charges de personnel remboursées par les budgets annexes).

Pour rappel, une partie de ces charges sera remboursée par les budgets annexes de la Cuisine Centrale et du Pôle Petite Enfance (PPE) pour un montant prévisionnel de $2\,217\,123\text{ €}$.

Cette augmentation s'explique par :

- L'évolution du Glissement Vieillesse Technicité (GVT)
- Le maintien de l'enveloppe pour les avancements d'échelon, de grade et des promotions internes
- La majoration de cinq points d'indice accordés à tous les agents à compter du 1^{er} janvier 2024
- L'augmentation de la valeur faciale des tickets restaurants (6.50 € contre 5.00 € en 2023)
- L'augmentation des cotisations CNRACL
- La mise en place du RIFSEEP
- Le coût de formation des apprentis, etc.

Dans le Rapport d'Orientation Budgétaire, le pré Compte Administratif 2023 a été estimé à $12\,231\,000\text{ €}$ (hors FONJEP) au chapitre 012. Le BP 2024 est fixé à $13\,898\,185\text{ €}$ (hors FONJEP) pour ce même chapitre, soit une hausse de + $667\,185\text{ €}$ (+ 5.0%).

✓ **Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante** : ce chapitre budgétaire baisse de - 3.1 %, (soit - 122 930 €) et est estimé à 3 802 905 €.

Il s'agit des subventions versées aux associations (837 895 € soit - 359 390 € par rapport au BP 2023) avec notamment la suppression de la subvention versée au Théâtre du Pays de Morlaix (495 900 € inscrits au BP 2023) suite au transfert à Morlaix Communauté. Ce chapitre comprend également la subvention versée au CCAS avec 925 000 € inscrits en 2024 contre 823 000 € en 2023 et 590 000 € en 2022 (y compris le Dispositif de Réussite Educative suite au désengagement du Département), soit + 102 000 €.

La prise en compte du fonctionnement du Pôle Petite Enfance et notamment des charges de personnel nécessitent le versement d'une subvention d'équilibre en faveur de ce budget annexe d'un montant de 1 100 000 € pour l'année 2024 (- 141 180 € par rapport au BP 2023).

Une subvention d'équilibre de 67 200 € est octroyée au budget annexe du « Centre de Santé Municipal » afin de faire face à des dépenses de fonctionnement (annonces, publications, etc.) pendant les travaux. Le forfait de participation aux écoles privées reste stable par rapport au BP 2023. Il est estimé à 350 000 € en 2024.

Cette année, avec la mise en place de la nomenclature M57 au 1^{er} janvier, la subvention d'équilibre versée à la Cuisine centrale est inscrite dans ce chapitre. Son montant est fixé à 193 000 € en 2024 (202 000 € au BP 2023).

✓ **Chapitre 66 - Charges financières** : elles sont estimées pour 2024 à 314 470 € (+ 6.6 %). Ce chapitre comprend les intérêts des emprunts de la Ville estimés à 313 470 € et divers frais et commissions bancaires.

✓ **Chapitre 67 - Charges spécifiques** : elles sont estimées à 1 170 € pour l'année 2024.

Avec la mise en place de la nomenclature M57, la subvention d'équilibre de la Cuisine centrale est maintenant imputée sur le chapitre 65.

Avec le transfert du parc de Langolvas à Morlaix Communauté, la Ville ne versera pas de subvention d'équilibre en 2024 sur ce budget annexe.

Une somme de 1 170 € a été inscrite afin de pouvoir comptabiliser les éventuelles annulations de titres sur exercices antérieurs (nature 673).

✓ **Chapitre 014 - Atténuation de produits** : ce chapitre atteint 111 783 € et comprend les dégrèvements de taxe foncière sur les propriétés non bâties en faveur des jeunes agriculteurs (1 500 €) et les dégrèvements de taxe d'habitation sur les logements vacants (54 000 €).

En effet, les communes peuvent dégrever d'imposition des personnes dans les conditions fixées par le code général des impôts. Ce chapitre retrace les sommes dues par les collectivités à l'Etat au titre des dégrèvements qu'elles ont octroyés.

De plus, en 2024, la Ville a inscrit un montant de 32 000 € pour Morlaix Communauté et correspondant au partage du reversement conventionnel du produit du foncier bâti économique perçu par les communes sur l'ensemble des zones d'activités économiques existantes et à venir. Ce partage est fixé à 25 % de la croissance annuelle du produit pour les communes et 75 % pour la communauté d'agglomération.

Enfin, la contribution au Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) est estimée à 24 283 € en 2024.

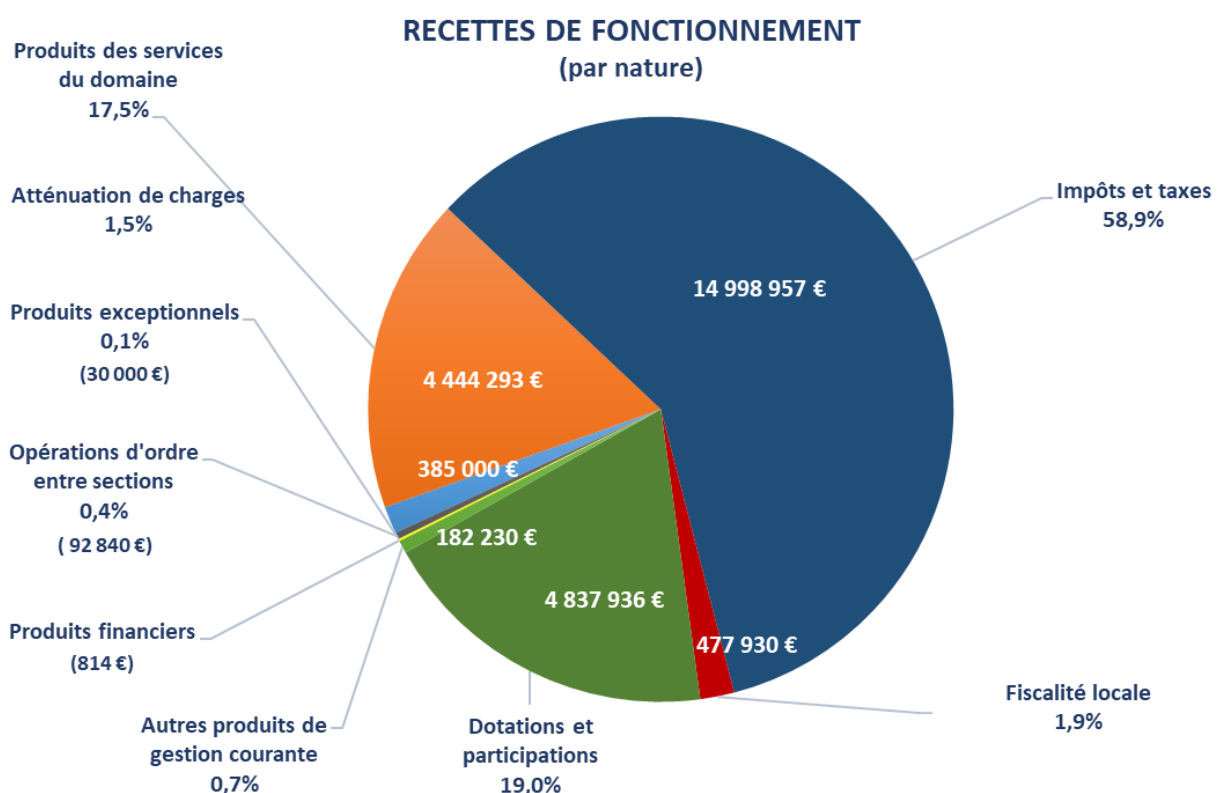
✓ **Chapitre 042 - Les opérations d'ordre** : Les écritures d'ordre regroupent l'autofinancement (amortissement comptes 68 et 28), le virement à la section d'investissement (comptes 021 et 023) et des écritures ponctuelles de régularisations comptables. Les dotations aux amortissements augmentent de + 15.7 % par rapport au BP 2023 (+ 150 000 €) pour atteindre 1 103 220 €.

La maîtrise des charges de fonctionnement permet à la collectivité de dégager un autofinancement de 195 380 €, lequel respecte la contrainte d'équilibre réel du budget. Ainsi, le remboursement de l'emprunt (1 580 000 €) est couvert par l'addition du virement entre les sections (765 000 €) et de la dotation aux amortissements (1 103 220 €).

➤ **Recettes :**

Les orientations du **Rapport d'Orientation Budgétaire** et les données financières de la Ville (DGF, bases fiscales, tarifs...) permettent d'estimer les recettes du BP 2024 à 25 450 000 €, soit une augmentation de + 420 000 € par rapport au budget de l'année précédente.

SECTION DE FONCTIONNEMENT					
RECETTES					
Chapitre	Libellé	% du total	BP 2023	BP 2024	Evol /BP 2023
013	Atténuation de charges	1,5%	335 000	385 000	14,9%
70	Produits des services du domaine	17,5%	3 436 678	4 444 293	29,3%
73	Impôts et taxes	58,9%	15 645 983	14 998 957	-4,1%
731	Fiscalité locale	1,9%		477 930	
74	Dotations et participations	19,0%	5 096 222	4 837 936	-5,1%
75	Autres produits de gestion courante	0,7%	377 200	182 230	-51,7%
76	Produits financiers	0,0%	1 587	814	-48,7%
77	Produits exceptionnels	0,1%	32 930	30 000	-8,9%
042	Opérations d'ordre entre sections	0,4%	104 400	92 840	-11,1%
TOTAL		100,0%	25 030 000	25 450 000	1,7%



✓ **Chapitre 70 - Les produits des services du domaine progressent de + 1 007 615 € (+ 29.5 %)** pour atteindre 4 444 293 €.

Ce chapitre comprend les recettes liées à la tarification des services publics gérés par la Ville :

- Concessions dans les cimetières = 29 500 € (avec des concessions permanentes)
- Redevance de stationnement = 265 000 €
- Entrées Maison à Pondalez = 23 100 €
- Ventes boutique du musée = 7 500 €
- Ventes La Virgule = 13 300 €
- Entrées piscine = 37 000 €
- Facturation restauration scolaire = 335 000 €
- Facturation garderie = 66 000 €
- Entrées bibliothèques = 6 100 €
- Redevances d'occupation du domaine public (gaz, télécommunications) = 34 500 €
- Remboursement des frais d'entretien du Pôle d'Echange Multimodal et des ZAE par Morlaix Communauté = 246 136 €
- Remboursement des frais de fonctionnement du Musée et de la piscine dans la cadre des transferts de compétence = 1 035 591 €

Le second type de recettes, le plus important, tient aux remboursements de personnel par les budgets annexes de la Cuisine Centrale et du Pôle Petite Enfance pour un montant de 2 217 123 € (- 4.1 % par rapport au BP 2023 avec la suppression des salaires versés à Langolvas).

✓ **Chapitres 73 et 731 - Le produit des impôts, des taxes et de la fiscalité locale diminuent de - 1.1 % en 2024** pour atteindre 15 476 887 €. Ce chapitre est composé des impôts directs ménages (TH, TF, TFNB) et de diverses autres taxes.

- **Fiscalité directe des ménages :**

Pour l'année 2024, la prospective fiscale de la Ville de Morlaix est basée sur une stabilité du taux de foncier bâti et non bâti, une anticipation de la revalorisation des bases fiscales de foncier bâti et de foncier non bâti par l'Etat de + 4.2 % et une évolution physique des bases nettes (évolution des bases sans la revalorisation de l'Etat) de FB de + 1.2 %.

La fiscalité « ménage » constituée essentiellement de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) bénéficie d'une revalorisation des bases inférieure à celle de 2023 en raison de la baisse du taux d'inflation.

En 2023, la TH sur les résidences principales a été entièrement supprimée et les communes bénéficient, en remplacement de la taxe d'habitation, du transfert du produit départemental de taxe sur le foncier bâti perçu sur leur territoire. Il est calculé pour correspondre à l'ancien produit de taxe d'habitation (bases 2020 et taux 2017).

Pour supprimer les écarts de produits générés par ce transfert, un dispositif d'équilibrage sera mis en place. Il se traduit par un **coefficient correcteur** défini pour chaque commune et qui, selon sa valeur, neutralisera les « sur-compensations » et les « sous-compensations ».

Mais selon le dynamisme des bases de la TFPB et l'évolution du taux d'imposition voté par la commune, **il en résultera une majoration ou une minoration du produit perçu par la collectivité.**

D'après les orientations du **Rapport d'Orientation Budgétaire**, le produit des 3 taxes ménages augmenterait de + 327 804 € (+ 2.6 %) par rapport à l'année 2023.

Taux d'imposition communaux

	2020	2021	2022	2023	BP 2024
Taux TH *	19,62%	19,62%	19,62%	19,62%	19,62%
Taux FB **	41,12%	41,12%	41,12%	41,12%	41,12%
Taux FNB	71,50%	71,50%	71,50%	71,50%	71,50%

* Ne concerne que les résidences secondaires et les logements vacants.

** Le taux de la taxe fixé sur le foncier bâti par la commune reste inchangé à 25,15 % mais se conjugue au transfert de recettes de la part départementale du foncier bâti (taux de 15,97 %) compensant la perte de recettes liée à la quasi suppression de la recette de la taxe d'habitation pour la commune.

Produits fiscaux

€	2020	2021	2022	2023	BP 2024
Produit TH	4 755 142	5 83 785	5 74 625	7 88 561	6 65 824
Produit FB	5 807 635	10 389 750	10 740 466	11 436 902	11 881 756
<i>dont ajustement coefficient correcteur</i>		1 272 636	1 315 238	1 403 660	1 458 426
Produit FNB	114 323	114 494	130 089	146 293	151 980
Produit 3 taxes ménages	10 677 101	11 088 029	11 445 180	12 371 756	12 699 560

- Divers impôts et taxes :

L'attribution de compensation diminue du fait des transferts de compétence à Morlaix Communauté et est estimée à 1 227 660 € pour l'année 2024. **La Dotation de Solidarité Communautaire (DSC)** se stabilise à hauteur de 332 023 €.

En 2023, la communauté d'agglomération de Morlaix a été déclarée éligible au FPIC. En effet, sur les 745 communes éligibles, Morlaix Communauté est classée en 724^{ème} position. Ainsi, la Ville de Morlaix a perçu **162 460 € au titre du FPIC 2023, avec une contribution de 3 619 €.**

En 2024, Morlaix Communauté perdrait le FPIC. Le scénario retenu repose donc sur une baisse du FPIC et l'activation du mécanisme de garantie étalé sur quatre années. **Une somme de 146 214 €** est inscrite sur le budget primitif 2024.

Les recettes de la **TLPE restent stables** à hauteur de 95 000 €. **Les droits de mutation baissent de – 20.6 % de par rapport au BP 2023 pour atteindre 500 000 €.** Même si le montant de ces droits atteint 632 760 € en 2023, une estimation prudente est faite pour l'exercice 2024.

Le nouveau chapitre 731 (fiscalité locale) comprend les droits de place qui baissent de – 7 570 € (– 5.7 %) et la taxe sur l'électricité estimée à 350 000 € (+ 20 000 €).

✓ **Chapitre 74 - Les dotations et participations diminuent de – 5.1 %** (soit – 258 286 €) par rapport au BP 2023 pour atteindre 4 837 936 €. Ce chapitre comprend trois grandes sources de produits :

- **La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) = 3 945 024 €** soit – 10 448 € ce qui correspond à – 0.3 % par rapport à l'année 2023).

La baisse estimée, par rapport au réel de l'année 2023, est contrastée en fonction des dotations. La **dotation forfaitaire (DF)** est stable (+ 0.03 %), la **dotation de solidarité urbaine (DSU)** augmente de + 2.5 % (+ 17 228 €), la **dotation de solidarité rurale (DSR)** baisse de – 3.5 % (– 14 229 €) et la **dotation nationale de péréquation (DNP)** diminue de – 6.6 % (– 14 165 €).

€	2020	2021	2022	2023	BP 2024
Dotation forfaitaire (DF)	2 658 306	2 651 921	2 644 593	2 630 988	2 631 706
+ Dotation aménagement (DSU, DSR, DNP)	1 207 726	1 249 693	1 299 368	1 324 484	1 313 318
dont DSU	640 297	660 392	681 691	699 944	717 172
dont DSR	334 406	367 558	391 534	409 196	394 967
dont DNP	233 023	221 743	226 143	215 344	201 179
= DGF (A)	3 866 032	3 901 614	3 943 961	3 955 472	3 945 024

- Les compensations fiscales augmenteraient de + 20 528 € (+ 4.2 %), par rapport au réel de l'année 2023, pour atteindre 505 792 €.

€	2020	2021	2022	2023	BP 2024
Compensations TH	692 214				
Compensations FB	8 107	423 434	445 430	475 751	496 210
Compensations FNB	9 607	9 575	9 560	9 513	9 582
Compensations fiscales	709 928	433 009	454 990	485 264	505 792

- Les participations de fonctionnement reçues de divers organismes, avec principalement :
 - La participation de la DRAC au Musée des Jacobins est estimée à 15 100 €
 - Le versement de la part fonctionnement du FCTVA (18 000 €)
 - Le bonus de conversion électrique pour l'acquisition de véhicules par la Ville (66 000 €)
 - Les participations de la Région (64 000 €) et celle du Département (30 000 €) pour l'utilisation des équipements sportifs restent relativement stables.
 - La participation MIDECA pour l'emploi d'un travailleur social (54 000 €)
 - La dotation de l'Etat pour le recensement est fixée à 3 000 € et la dotation « Titres sécurisés » (versée aux communes équipées d'une ou plusieurs stations d'enregistrement des demandes de passeports et de cartes nationales) est de 30 500 €.

Ainsi, les dotations de l'Etat pour 2024 sont estimées à (chapitre 73 pour le FPIC et chapitre 74 pour les dotations et compensations) à :

€	2020	2021	2022	2023	BP 2024
Dotation forfaitaire (DF)	2 658 306	2 651 921	2 644 593	2 630 988	2 631 706
+ Dotation aménagement (DSU, DSR, DNP)	1 207 726	1 249 693	1 299 368	1 324 484	1 313 318
dont DSU	640 297	660 392	681 691	699 944	717 172
dont DSR	334 406	367 558	391 534	409 196	394 967
dont DNP	233 023	221 743	226 143	215 344	201 179
= DGF (A)	3 866 032	3 901 614	3 943 961	3 955 472	3 945 024
+ FPIC	48 542	187 910	184 026	162 460	146 214
= Fonds de péréquation (B)	48 542	187 910	184 026	162 460	146 214
DGF et FONDS DE PEREQUATION (A) + (B)	3 914 574	4 089 524	4 127 987	4 117 932	4 091 238
<i>Variation</i>		174 950	38 463	- 10 055	- 26 694

✓ **Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante** : ce chapitre diminue de - 51.7 % (soit - 194 970 €) pour atteindre 182 230 € en 2024.

Ce chapitre **ne comprend plus le loyer du théâtre**. Les autres loyers générés par le patrimoine bâti de la Ville (Dialogues, la Cave des Jacobins, la salle de quartier Zoé Puyo, la salle socioculturelle de Ploujean, etc.) sont estimés à 135 000 €.

Avec la M57, le remboursement des franchises suite à des sinistres est maintenant comptabilisé dans ce chapitre pour 37 030 €

✓ **Chapitre 76 - Produits financiers** : ce chapitre estimé à 814 € comprend le remboursement à la Ville des intérêts de l'emprunt du Pôle Petite Enfance (772 €) et des produits de participation.

1.2.2 Présentation par fonction :

Fonction	Libellé de la fonction	BP 2024	%
0	SERVICES GENERAUX	8 310 281	32,7%
1	SECURITE	552 180	2,2%
2	ENSEIGNEMENT - FORMATION PROF.	4 651 377	18,3%
3	CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS	3 652 756	14,4%
4	SANTE ET ACTION SOCIALE	3 770 778	14,8%
5	AMENAGEMENT DES TERRITOIRES ET HABITAT	2 443 965	9,6%
6	ACTION ECONOMIQUE	10 000	0,0%
7	ENVIRONNEMENT	1 037 827	4,1%
8	TRANSPORTS, VOIRIE	1 020 837	4,0%

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	25 450 000	100,0%
---	-------------------	---------------

0/ Services généraux dont les actions transversales facilitent l'action des services opérationnels : secrétariat général, communication, affaires générales, assurances, informatique téléphonie, garage, ressources humaines, virement entre sections et charges financières : **32.7 %**.

1/ Sécurité : police municipale et Agents de Surveillance de la Voie Publique (ASVP) : **2.2 %**.

2/ Enseignement, formation professionnelle et apprentissage : restauration scolaire, garderie, entretien et ménage des locaux, fournitures scolaires, participation aux sorties scolaires, subventions aux écoles privées : **18.3 %**

3/ Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs : Musée, bibliothèques, service animation et culturel, espace des sciences la Virgule. Subventions versées aux associations conventionnées et non conventionnées, subventions aux associations sportives, entretien des salles et terrains de sport, piscine : **14.4 %**

4/ Santé et action sociale : subventions aux associations, au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), COALLIA (insertion sociale), DRE (dispositif de réussite éducative), actions en faveur de l'enfance et de l'adolescence, aide à la famille, personnel et subvention du Pôle Petite Enfance (PPE), etc. : **14.8 %**

5/ Aménagement des territoires et habitat : propreté urbaine, espaces verts urbains, urbanisme (droit du sol), éclairage public, aménagement urbain, démocratie participative, etc. : **9.6 %**

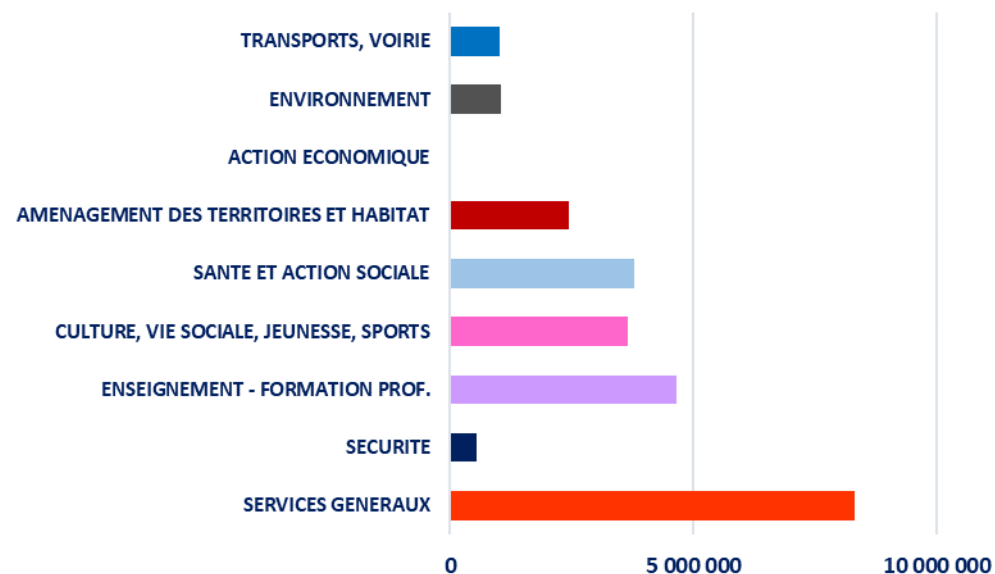
6/ Action économique : la compétence économique est déléguée à Morlaix Communauté. L'intervention de la Ville se concentre sur le Pass commerce : **0.04 %**.

7/ Environnement : transition écologique (tri sélectif, etc.), propreté urbaine (Genêts d'or), la Virgule verte : **4.1 %**

8/ Transports, voirie : entretien voirie, bâtiments municipaux, signalisation, navette de ramassage des ordures ménagères : **4.0 %**

LE FONCTIONNEMENT

Répartition des dépenses de fonctionnement par programme d'actions BP 2024



1.2.3 Présentation par service :

SERVICE (code)	SERVICE (libellé)	BP 2023	BP 2024	Variation en montant	Variation en %
10	SECRETARIAT GENERAL	57 700	57 700	0	0,0%
13	COMMUNICATION	86 200	86 360	160	0,2%
15	AFFAIRES CULTURELLES ET CEREMONIES	793 675	417 100	-376 575	-47,4%
16	MUSEE & PATRIMOINE PROTEGE	55 000	69 600	14 600	26,5%
17	BIBLIOTHEQUE	84 810	87 210	2 400	2,8%
18	ANIMATIONS DU CENTRE-VILLE	67 600	31 550	-36 050	-53,3%
19	CABINET	9 000	6 000	-3 000	-33,3%
21	ACCUEIL - AFFAIRES GENERALES	16 700	30 180	13 480	80,7%
22	EDUCATION 1	482 950	560 300	77 350	16,0%
23	VIE ASSOCIATIVE	305 065	350 350	45 285	14,8%
24	SPORTS ANIMATION	111 345	110 795	-550	-0,5%
25	SPORTS EQUIPEMENTS SPORTIFS	29 165	36 660	7 495	25,7%
26	PISCINE	11 960	15 410	3 450	28,8%
27	EDUCATION 2	350 000	350 000	0	0,0%
29	SERVICE JEUNESSE	265 750	333 440	67 690	25,5%
30	POLICE MUNICIPALE	36 260	35 220	-1 040	-2,9%
33	FINANCES	4 635 325	4 750 480	115 155	2,5%
34	MARCHES ASSURANCES	180 850	345 275	164 425	90,9%
35	MAGASIN	324 000	317 500	-6 500	-2,0%
36	ECONOMAT	35 100	32 100	-3 000	-8,5%
40	BUREAU D'ETUDES	15 500	19 500	4 000	25,8%
42	URBANISME	111 550	171 160	59 610	53,4%
43	PROPRETE URBAINE	152 000	151 000	-1 000	-0,7%
44	ESPACES PUBLICS	644 000	564 717	-79 283	-12,3%
45	PATRIMOINE BÂTI	344 575	338 395	-6 180	-1,8%
46	ESPACES VERTS	187 700	186 000	-1 700	-0,9%
47	GARAGE	341 300	328 100	-13 200	-3,9%
48	FLUIDES	1 316 150	982 203	-333 947	-25,4%
50	RESSOURCES HUMAINES	13 503 800	14 187 545	683 745	5,1%
51	INFORMATIQUE	210 000	238 000	28 000	13,3%
52	C.H.S.C.T.	52 000	47 400	-4 600	-8,8%
53	TELEPHONIE	142 000	150 000	8 000	5,6%
54	LOGISTIQUE	12 500	12 500	0	0,0%
55	AFFAIRES JURIDIQUES	13 400	11 000	-2 400	-17,9%
57	LA VIRGULE	40 070	33 250	-6 820	-17,0%
58	TRANSITION ECOLOGIQUE	5 000	6 000	1 000	20,0%
TOTAL		25 030 000	25 450 000	420 000	1,7%

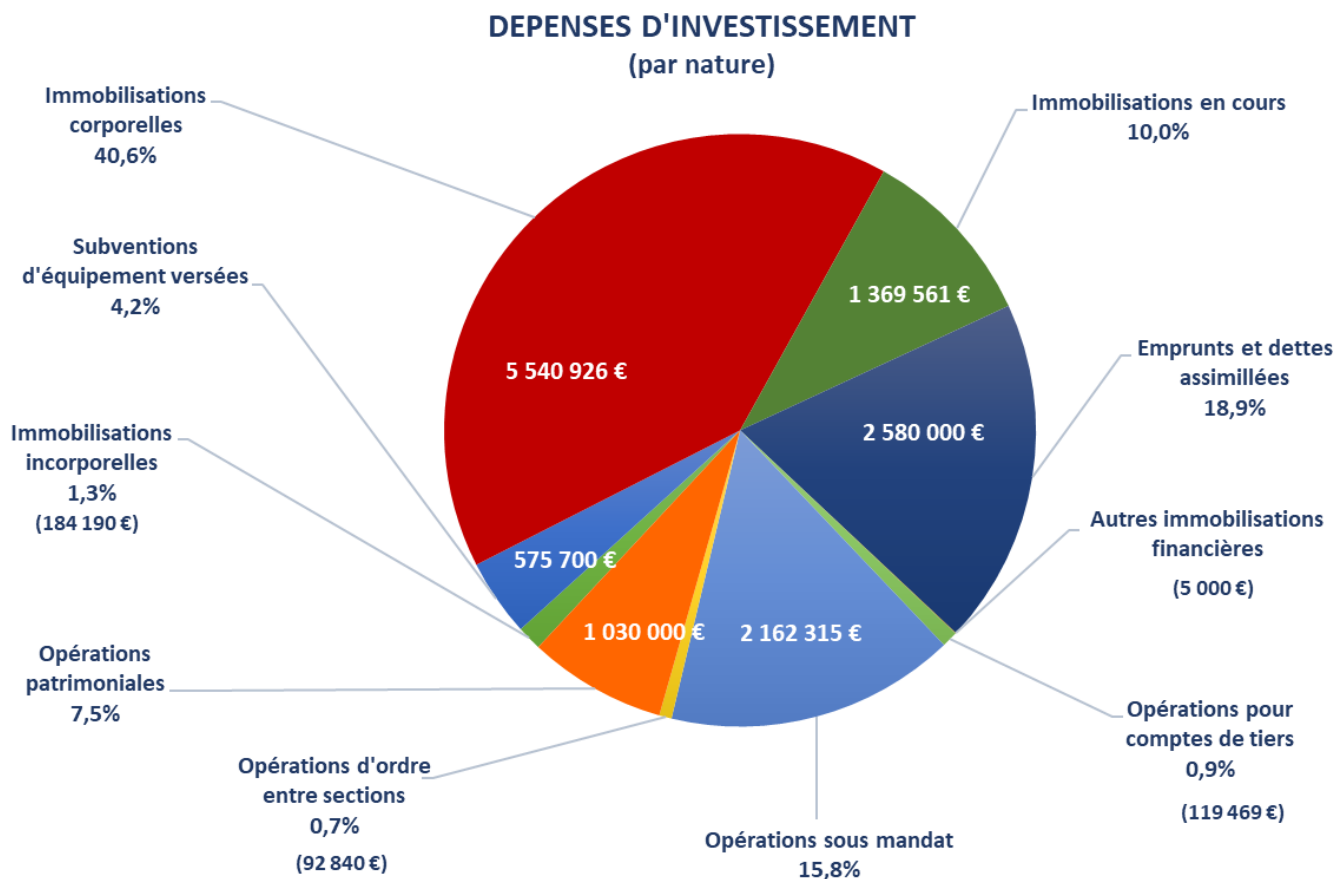
1.3 INVESTISSEMENT

La section d'investissement s'élève à 13 660 000 € dont 941 082 € de reports en dépenses et 2 969 093 € de reports en recettes.

1.3.1 Présentation par nature :

➤ **Dépenses :**

SECTION D'INVESTISSEMENT				
DEPENSES				
Chapitre	Libellé	Reports 2023	Propositions nouvelles 2024	Reports + BP 2024
20	Immobilisations incorporelles	67 190	117 000	184 190
204	Subventions d'équipement versées	150 959	424 741	575 700
21	Immobilisations corporelles	690 161	4 850 765	5 540 926
23	Immobilisations en cours	30 303	1 339 257	1 369 561
16	Emprunts et dettes assimilées		2 580 000	2 580 000
27	Autres immobilisations financières		5 000	5 000
45411	Opérations pour comptes de tiers	2 469	117 000	119 469
4581	Opérations sous mandat		2 162 315	2 162 315
040	Opérations d'ordre entre sections		92 840	92 840
041	Opérations patrimoniales		1 030 000	1 030 000
TOTAL		941 082	12 718 918	13 660 000

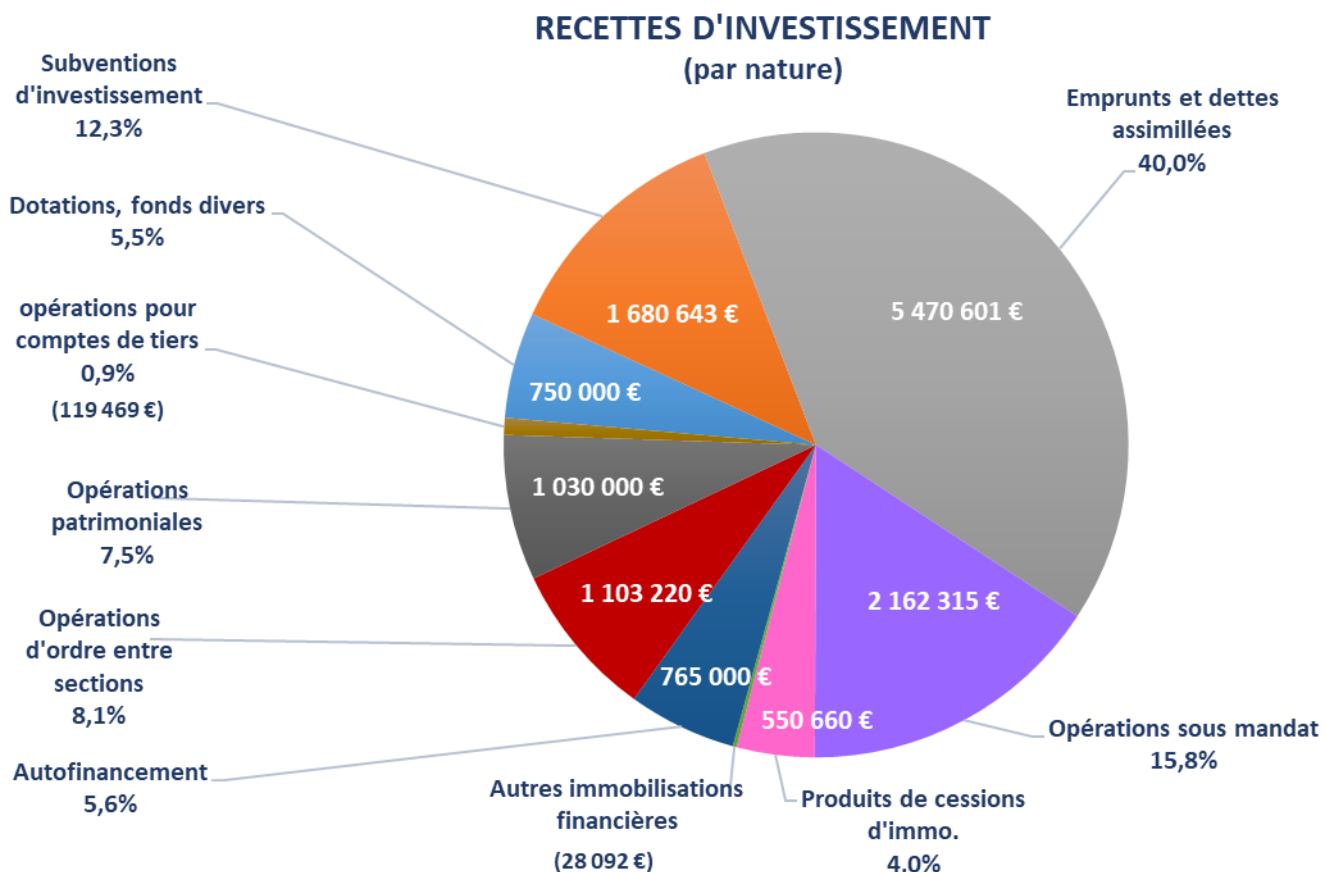


Les dépenses de la section d'investissement peuvent être étudiées au travers de différentes grandes masses :

- Le remboursement du capital (1 580 000 €) et la gestion de trésorerie (1 000 000 €). Il faut y ajouter 5 000 € dédiés aux prêts d'honneur.
- Les opérations d'ordre : il s'agit de la valorisation des travaux effectués en régie estimés pour l'année 2024 à 90 000 € (60 000 € régie bâtiment et 30 000 € régie voirie) pour le chapitre 040 « opérations d'ordre entre les deux sections » ainsi que les subventions d'équipement pour 2 840 €.
- Le chapitre 041 « opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'investissement » regroupe les intégrations d'études, d'annonces et insertions ou des régularisations d'avances forfaitaires pour un montant de 1 030 000 €.
- Les opérations pour compte de tiers : Il s'agit d'arrêtés de péril pour 119 469 €.
- **Les opérations sous mandat** dans le cadre du transfert du Musée à Morlaix Communauté évaluées à 2 162 315 €.
- Les opérations de travaux et d'équipement qui s'élèvent à 7 670 376 € (détail p. 22).

➤ **Recettes :**

SECTION D'INVESTISSEMENT				
RECETTES				
Chapitre	Libellé	Reports 2023	Propositions nouvelles 2024	Reports + BP 2024
10	Dotations, fonds divers		750 000	750 000
13	Subventions d'investissement	969 093	711 550	1 680 643
16	Emprunts et dettes assimilées	2 000 000	3 470 601	5 470 601
4582	Opérations sous mandat		2 162 315	2 162 315
024	Produits de cessions d'immo.		550 660	550 660
27	Autres immobilisations financières		28 092	28 092
021	Autofinancement		765 000	765 000
040	Opérations d'ordre entre sections		1 103 220	1 103 220
041	Opérations patrimoniales		1 030 000	1 030 000
45412	opérations pour comptes de tiers		119 469	119 469
TOTAL		2 969 093	10 690 907	13 660 000



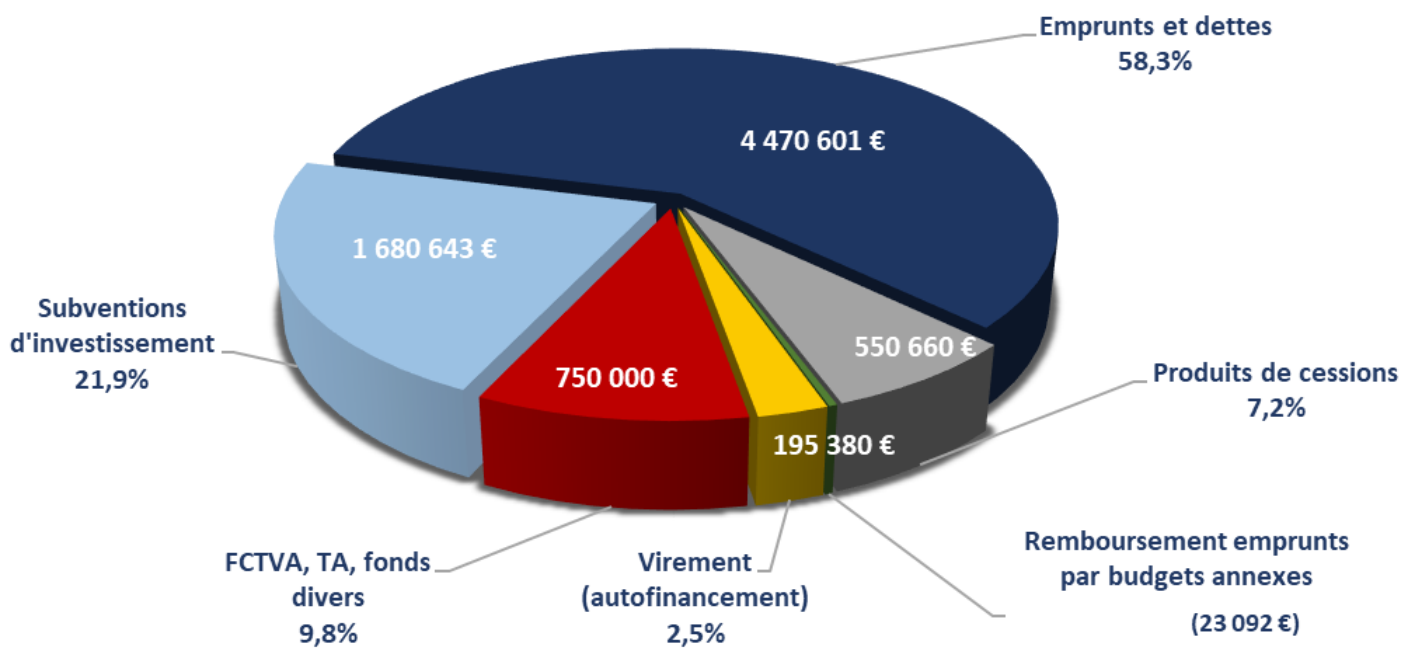
Le remboursement du capital de l'emprunt (1 580 000 €) est assuré par l'addition des dotations aux amortissements (1 103 220 €) et d'une partie du virement de la section de fonctionnement (476 780 €). Les opérations d'ordre à l'intérieur de la section sont équilibrées en dépenses et en recettes et s'élèvent à 1 030 000 €.

L'utilisation d'un emprunt pour la gestion de trésorerie requiert l'inscription de 1 000 000 € en dépenses et recettes sur le compte 16449.

Le **FCTVA** (710 000 €), le solde du virement de la section de fonctionnement* (195 380 €), le remboursement du capital d'emprunt par le budget annexe PPE (23 092 €), les amendes de police (110 000 €), la taxe d'aménagement (40 000 €), les subventions obtenues hors amendes de police (1 570 643 €), les cessions d'actifs (550 660 €) et la mobilisation d'un emprunt d'équilibre (4 470 601 €) permettent à la Ville de financer des projets d'investissement à hauteur de 7 670 376 €.

* hors subventions d'équipement transférées au compte de résultat et travaux en régie (- 92 840 €)

FINANCEMENT DES DEPENSES D'EQUIPEMENT 2024 (7 670 376 €)



Détail des cessions et subventions inscrites au BP 2024 :

TOTAL DES DEPENSES D'EQUIPEMENT 2024	7 670 376
AUTOFINANCEMENT	195 380
REMBOURSEMENT DU CAPITAL D'EMPRUNT PAR LE BUDGET ANNEXE PPE	23 092
CESSIONS	550 660
SUBVENTIONS	1 680 643
- Subvention FIH 2024	4 000
- Report subvention Ministère de l'Education (socle numérique)	23 700
- Report subvention Région 2023 (Corentin Caër)	128 974
- Report subvention Département 2023 (Corentin Caër)	50 000
- Report subvention DETR 2023 (Ecole Jean Jaurès)	20 000
- Subvention DSIL 2024 (Jean Jaurès)	20 000
- Report subvention DSIL 2023 (Ecole Jean Piaget)	20 000
- Report subvention DSIL ACV 2023 (Ecole Poan Ben)	17 137
- Report subvention DSIL 2023 (Ecole Gambetta)	31 459
- Subvention DSIL 2024 (Ecole Gambetta)	40 000
- Report subvention DSIL 2021 (Ecole Corentin Caër)	91 217
- Report subvention Fonds Verts 2023 (Ecole Jean Piaget)	20 000
- Report subvention Fonds Verts 2023 (Ecole Gambetta)	40 000
- Report subvention DRAC Musée (MH)	29 170
- Subvention Région (FRAM + FRAR) conservation préventive	6 940
- Report subvention Région (Réhabilitation Musée)	9 138
- Subvention Région (Réhabilitation Musée)	19 070
- Report subvention Morlaix Communauté (Réhabilitation Musée)	12 856
- Subvention Morlaix Communauté (Réhabilitation Musée)	26 830
- Report subvention Pays de Morlaix (Réhabilitation Musée)	123 745
- Report subvention DSIL ACV (Réhabilitation Musée)	44 747
- Subvention DSIL ACV (Réhabilitation Musée)	116 800
- Report subvention DETR 2023 (Salle de box Aurégan)	20 000
- Report subvention DETR 2023 (Club House)	40 000
- Report subvention DSIL ACV 2022 (Eclairage public)	18 184
- Subvention DSIL ACV 2024 (Eclairage public)	20 000
- Report subvention Fonds Verts 2023 (Eclairage public)	24 241
- Subvention DETR 2024 (Voirie)	100 000
- Subvention Morlaix Communauté (Fonds de concours)	235 910
- Report subvention DETR 2023 (Mur de soutènement)	25 000
- Report subvention Pacte Finistère 2030 (Rampe Saint-Nicolas)	60 000
- Report subvention DSIL ACV 2021 (Rampe Saint-Nicolas)	99 524
- Report subvention DSIL ACV 2023 (Transition écologique)	20 000
- Subvention Alvéole+ (Transition écologiques)	12 000
- Amendes de police	110 000
TAXE D'AMENAGEMENT	40 000
FCTVA	710 000
EMPRUNT D'EQUILIBRE	4 470 601

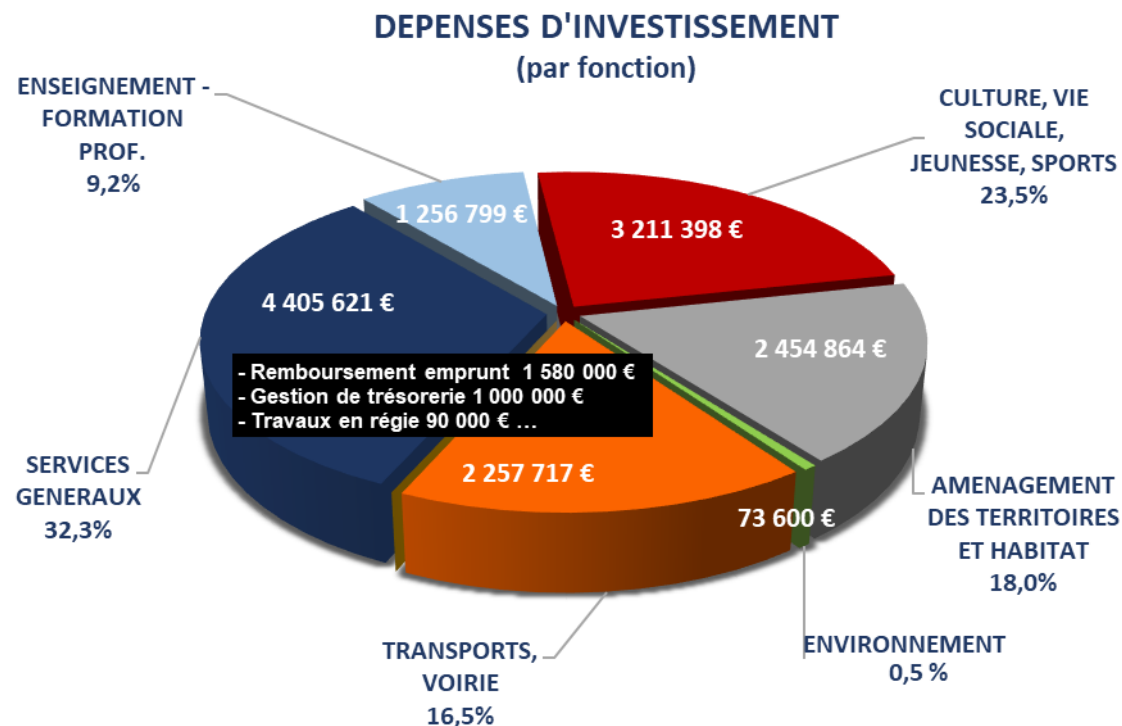
1.3.2 Présentation par fonction :

Fonction	Libellé de l'opération	Reports 2023	Propositions nouvelles 2024	Reports + BP 2024
0	SERVICES GENERAUX	43 416	4 362 205	4 405 621
2	ENSEIGNEMENT - FORMATION PROF.	71 297	1 185 502	1 256 799
3	CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS	71 660	3 139 738	3 211 398
5	AMENAGEMENT DES TERRITOIRES ET HABITAT	696 028	1 758 836	2 454 864
7	ENVIRONNEMENT		73 600	73 600
8	TRANSPORTS, VOIRIE	58 680	2 199 037	2 257 717
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT		941 082	12 718 918	13 660 000

L'INVESTISSEMENT

Les crédits d'investissement votés en 2024 s'élèvent à 13 660 000 € :

- ✓ Services généraux (32.3 %) : remboursement de l'emprunt de la Ville (1 580 000 €), renouvellement du matériel informatique, travaux à l'hôtel de Ville, travaux divers de chaufferies, travaux dans les cimetières Saint-Augustin et Ploujean, acquisition de véhicules électriques et de matériel pour les services, etc.
- ✓ Enseignement (9.2 %) : mobiliers scolaires, remplacement des baies vitrées de l'école Jean Piaget (dernière tranche), diagnostic énergétique à l'école maternelle Jean Jaurès, remplacement des menuiseries extérieures de l'école Gambetta (3^{ème} tranche), achèvement des travaux pour la nouvelle cantine et garderie à l'école Corentin Caër, etc.
- ✓ Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (23.5 %) : conservation préventive des collections du Musée, restauration d'œuvres, travaux de réhabilitation du Musée des Jacobins, équipements sportifs, diagnostic énergétique salle Aurégan, entretien des équipements et des bâtiments sportifs, travaux pour la création d'un club house (rugby), etc.
- ✓ Aménagements des territoires et habitat (18.0 %) : éclairage public (passage aux LED 2^{ème} tranche), signalisation, espaces verts, rampe Saint-Nicolas (solde), restructuration de l'îlot du Dossen, acquisitions foncières, construction d'un pumptrack, budget participatif, transition écologique, etc.
- ✓ Environnement (0.5 %) : attribution de compensation, propreté urbaine.
- ✓ Transports et voirie (16.5 %) : réfection de la route de Paris (1^{ère} tranche), du parking rue de Brest, avenue de Truro, rue Sérusier, réfection d'un mur de soutènement (Tristan Corbière), etc.



1.3.3 Présentation par opération :

Envoyé en préfecture le 19/02/2024

Reçu en préfecture le 19/02/2024

Publié le **19-02-2024**

ID : 029-212901516-20240215-DF240102A-BF

N° opération	Intitulé	Reports	Prop. Nouvelles	BP 2024
002	TRAVAUX EN REGIE		90 000	90 000
01151	REMBOURSEMENT DE LA DETTE		1 587 840	1 587 840
01156	REGULARISATIONS COMPTABLES		2 030 000	2 030 000
02051	INFORMATIQUE	13 237	126 000	139 237
02052	TELEPHONIE	4 636	23 000	27 636
	BATIMENTS ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES	2 508	223 915	226 423
02071	Travaux Hôtel de Ville		57 413	57 413
02072	Travaux divers de bâtiments	2 508	123 902	126 410
02073	Travaux Kernéguès (services techniques)		42 600	42 600
02081	MOYENS DES SERVICES	24 508	483 450	507 958
02604	TRAVAUX DIVERS CIMETIERES	16 701	11 000	27 701
2031	ETUDES	7 656	10 000	17 656
204	INTERVENTIONS ECONOMIQUES	106 733	259 314	366 047
21001	MATERIEL ET MOBILIER SCOLAIRE	28 302	70 070	98 372
	TRAVAUX BATIMENTS SCOLAIRES	42 995	1 115 432	1 158 427
21310	Bâtiments scolaires Jean Piaget		68 832	68 832
21311	Bâtiments scolaires Jean Jaurès		138 500	138 500
21313	Bâtiments scolaires Poan Ben		15 000	15 000
21314	Bâtiments scolaires Gambetta		199 000	199 000
21318	Bâtiments scolaires Corentin Caër	42 995	680 100	723 095
21320	Travaux divers dans les écoles		14 000	14 000
32201	MUSEE DES JACOBINS	33 438	2 665 763	2 699 201
	EDIFICES CULTURELS ET CULTUELS		5 000	5 000
32410	Eglise Saint-Melaine		5 000	5 000
41104	MOBILIER ET EQUIPEMENTS SPORTIFS		54 000	54 000
	BÂTIMENTS SPORTIFS	6 135	393 976	400 111
41101	Travaux divers bâtiments sportifs		21 676	21 676
41105	Salle de gymnastique		11 480	11 480
41110	Travaux salle Aurégan		107 120	107 120
41201	Travaux stades et terrains de sports	6 135	245 700	251 835
41301	Piscine (opération sous mandat)		8 000	8 000
	PROPRETE URBAINE		14 000	14 000
81301	Matériel de voirie propreté urbaine		14 000	14 000
81405	ECLAIRAGE PUBLIC	82 972	120 000	202 972
81607	SIGNALISATION ET MOBILIER URBAIN	21 033	148 000	169 033
82201	TRAVAUX DIVERS DE VOIRIE	58 680	1 988 037	2 046 717
82202	AMENAGEMENT SECURITE VOIRIE COMMUNALE		84 000	84 000
82302	TRAVAUX ESPACES VERTS	24 009	235 500	259 509
82306	AMENAGEMENT RAMPE SAINT-NICOLAS	152 981	85 000	237 981
82401	ACQUISITIONS FONCIERES (Terrain)		30 200	30 200
82404	ACQUISITIONS IMMEUBLES BÂTIS DIVERS		44 500	44 500
82414	RESTRUCTURATION DE L'ILOT DU DOSSEN	170 493	295 000	465 493
82421	INSTALLATION DE JEUX DANS LES QUARTIERS	7 344	225 000	232 344
82431	DECONSTRUCTION DE BATIMENTS	10 170	49 922	60 092
82439	TRAVAUX - ARRETES DE PERIL	2 469	117 000	119 469
82441	BUDGET PARTICIPATIF		100 000	100 000
82442	TRANSITION ECOLOGIQUE	95 678	34 000	129 678

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

941 082

12 718 918

13 660 000

1.4 ANALYSE FINANCIERE

1.4.1 Les capacités d'épargne :

La projection des charges et produits et la réalisation du programme d'investissement ont des conséquences sur l'autofinancement et l'endettement de la collectivité.

D'après les orientations retenues dans le **Rapport d'Orientation Budgétaire 2024** (et notamment un taux de réalisation de 98 % des dépenses de fonctionnement), les produits de fonctionnement courant évolueraient de + 0.6 % générant une hausse de + 152 313 € en 2024 par rapport au pré Compte Administratif 2023.

Sur la même période, les charges de fonctionnement courant progresseraient de (+ 2.3 %), soit + 513 804 € de dépenses supplémentaires en 2024 (par rapport au pré CA 2023).

Ces deux effets se traduisent mécaniquement par une baisse de l'excédent brut courant. **Cet excédent Brut Courant (EBC)**, indicateur significatif de la situation financière d'une commune, diminuerait en 2024 de - 11.0 % (- 361 491 €).

€	2020	2021	2022	PRE CA2023	BP 2024
Produits de fonctionnement courant	22 210 388	23 325 066	24 143 803	25 226 881	25 379 194
- Charges de fonctionnement courant	19 574 178	20 820 448	21 853 904	21 954 000	22 467 804
= EXCEDENT BRUT COURANT (EBC)	2 636 210	2 504 618	2 289 899	3 272 881	2 911 390
+ Solde exceptionnel large	- 63 026	- 239 583	- 366 969	- 502 448	- 130 721
= Produits exceptionnels larges*	144 737	88 200	47 913	267 278	67 849
- Charges exceptionnelles larges*	207 763	327 783	414 883	769 726	198 570
= EPARGNE DE GESTION (EG)	2 573 184	2 265 036	1 922 929	2 770 433	2 780 669
- Intérêts	273 052	275 863	271 060	286 274	313 470
= EPARGNE BRUTE (EB)	2 300 132	1 989 172	1 651 869	2 484 159	2 467 199
- Capital	1 075 226	1 267 189	1 422 431	1 486 635	1 580 000
= EPARGNE NETTE (EN)	1 224 906	721 983	229 439	997 524	887 199

* y compris financiers hors intérêts (produits et charges) et provisions réelles (dotations et reprises)

L'**épargne de gestion** correspond à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement hors travaux en régie et hors charges d'intérêts. Elle mesure l'épargne dégagée dans la gestion courante hors frais financiers.

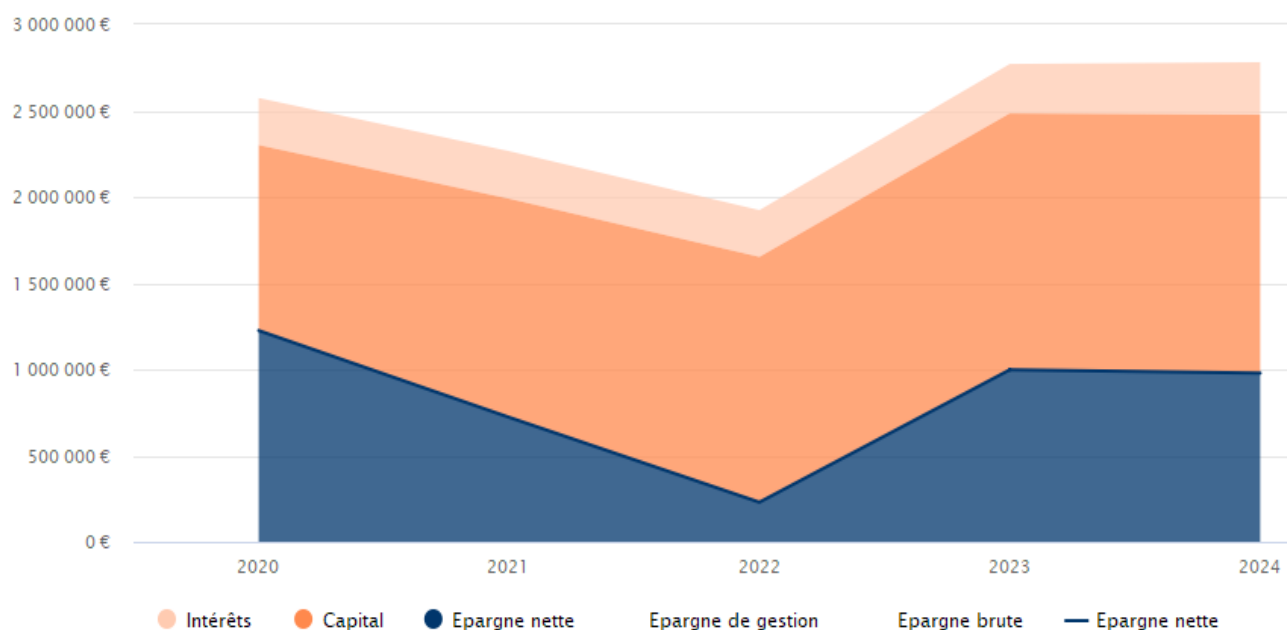
L'**Epargne Brute** correspond à l'épargne de gestion minorée des intérêts de la dette. Appelée aussi « autofinancement brut », elle est affectée à la couverture d'une partie des dépenses d'investissement (en priorité le remboursement de la dette et pour le surplus, les dépenses d'équipement).

L'**Epargne Nette** correspond à l'épargne brute après déduction des montants de remboursement en capital de la dette. Elle exprime le montant des recettes de fonctionnement pouvant être consacré aux dépenses d'investissement après remboursement du capital de la dette soit l'**épargne disponible (autofinancement)**.

En 2024, la Ville de Morlaix disposera d'un autofinancement évalué à **887 199 €** (avec une hypothèse de réalisation de 98 % du budget de fonctionnement).

Il est donc essentiel de continuer à **maîtriser les charges** de fonctionnement en 2024 afin de ne pas dégrader l'**épargne nette** et de ne pas avoir à recourir massivement à l'emprunt pour financer les investissements.

Marge d'épargne



1.4.2 Les caractéristiques de la dette :

L'encours de dette au 31/12/2023 s'élève à 18 387 083 €, soit 1 212 € par habitant. Le délai minimal de désendettement de la collectivité serait de 7.4 ans (Dette / Epargne Brute).

L'analyse de la dette donne une durée de vie résiduelle de 15 ans et 3 mois. La Ville de Morlaix est en capacité de faire face à ses remboursements d'emprunts avec le niveau d'épargne brute estimé en 2023.

La dette comporte 16 contrats de prêts pour un taux moyen de 1.65 %.

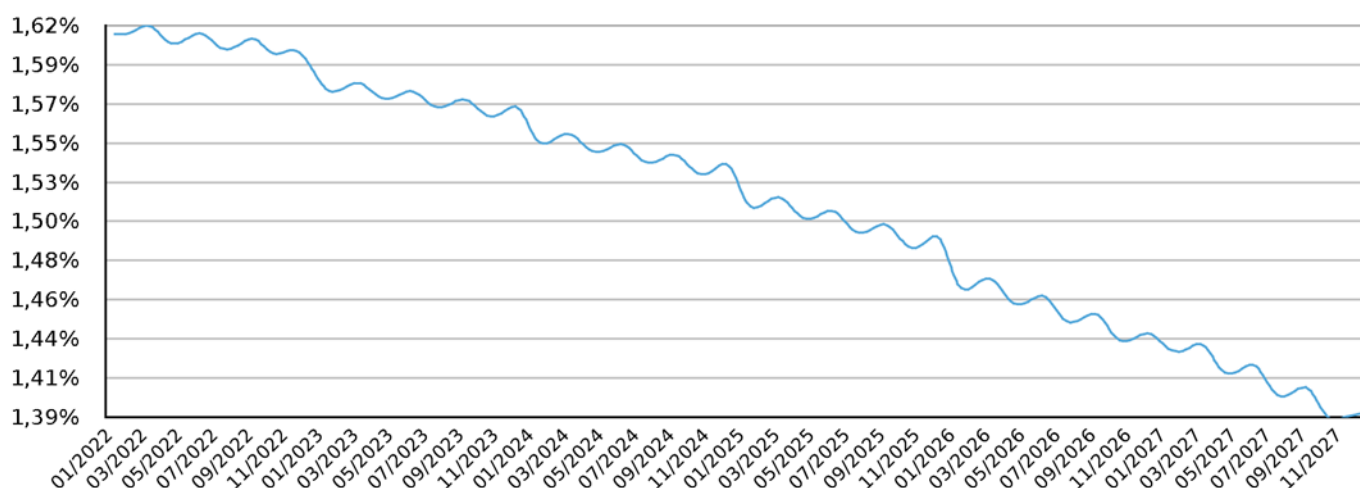
La structure de la dette est la suivante :

Type	Encours	% d'exposition	Taux moyen
Fixe	17 387 083 €	94,56%	1,55%
Variable	0 €	0,00%	0,00%
Livret A	1 000 000 €	5,44%	3,49%
Ensemble des risques	18 387 083 €	100,00%	1,65%

La dette est répartie à 100 % sur du taux fixe et la Ville affiche une note de 100 % 1A sur la Charte de Bonne Conduite*.

* Destinée à favoriser une meilleure compréhension des produits proposés aux collectivités, la classification Gissler permet de les ranger selon une matrice à double entrée : le chiffre (de 1 à 5) traduit la complexité de l'indice servant au calcul des intérêts de l'emprunt et la lettre (de A à E) exprime le degré de complexité de la formule de calcul des intérêts. Par extension, la circulaire du 25 juin 2010 définit une catégorie « Hors Charte » (F6) qui regroupe tous les produits déconseillés par la Charte et que les établissements signataires se sont engagés à ne plus commercialiser (Cf. graphique ci-dessous).

Evolution annuelle du taux moyen (en %)



1.4.3 Les principaux ratios financiers :

Encours de dette au 31/12

€	2020	2021	2022	PRE CA2023	BP 2024
= Encours corrigé	14 663 337	17 296 148	18 873 717	18 387 083	19 420 784
/ Epargne brute	2 300 132	1 989 172	1 651 869	2 484 159	2 467 199
= Encours corrigé / Epargne brute	6,4	8,7	11,4	7,4	7,9

Le ratio Encours corrigé / Epargne brute indique le nombre d'années qui serait nécessaire à la collectivité pour rembourser l'intégralité de son encours de dette, en supposant qu'elle y consacre toutes ses ressources disponibles. Il est généralement admis qu'un ratio de désendettement de 10 à 12 ans est acceptable, et qu'au-delà de 15 ans, la situation devient dangereuse.

Le délai minimal de désendettement de la collectivité serait de 7.4 années en 2023.

Ratios de dette

	2020	2021	2022	PRE CA2023	BP 2024
Encours corrigé par habitant	975,7	1 137,6	1 233,4	1 211,9	1 280,0
Encours corrigé / Produits de fonc	65,6%	73,9%	78,0%	72,1%	76,3%

Les investissements prévus pour 2024 aboutiront à un encours de dette estimé à 19 421 K€, avec un délai d'extinction de la dette maximum de 7.9 ans. Ce programme d'investissement est soutenable. Pour le réaliser, nous avons besoin de maîtriser les charges de fonctionnement (personnel, achats et fournitures, subventions, etc.).

2. LES BUDGETS ANNEXES DE LA VILLE DE MORLAIX

2.1 Pôle Petite Enfance (PPE)

Le Pôle Petite Enfance possède son propre budget annexe, qui regroupe 5 structures de fonctionnement :

- L'administration générale (36 803 €)
- L'ALSH « La ferme des enfants » (305 647 €)
- La crèche halte-garderie (864 677 €)
- La crèche collective (1 257 551 €)
- Le lieu d'accueil enfants parents « LAEP » (26 272 €)

Les dépenses totales de fonctionnement s'élèvent à **2 490 950 €**, composées à 87 % de charges de personnel.

Le budget est financé à hauteur de 300 000 € par la facturation aux parents, 50 000 € de la commune de Saint-Martin-des-Champs, 7 000 € de Morlaix Communauté, 999 400 € de la CAF, 24 150 € par d'autres organismes (PEL, MSA), etc., et le solde par la subvention d'équilibre du budget principal de la Ville de Morlaix pour un montant de 1 100 000 €.

Les dépenses d'investissement sont estimées à **95 506 €** dont 23 100 € de remboursement d'emprunt, 34 800 € de matériels et équipements (logiciel, plastifieuse, tables mobiles, poussettes lits pliants, mobilier de réfectoire, etc.), 34 406 € de travaux divers (changement de menuiseries et de portes, rénovation de sol, bardage extérieur pour isolation, etc.).

Le remboursement du capital de l'emprunt est financé par les dotations aux amortissements (19 000 €) et un virement de la section de fonctionnement de 5 000 €. Les travaux et les équipements sont financés par un emprunt d'équilibre de 71 506 €. Cet emprunt sera neutralisé lors de la reprise des excédents 2023 au moment du vote du compte administratif.

2.2 Cuisine Centrale

La Cuisine Centrale est suivie sur un budget annexe autonome, dont les dépenses de fonctionnement pour l'année 2024 sont estimées à **3 208 900 €**. Elles sont composées à 63.7 % d'achats et fournitures pour un montant de 2 043 900 €, à 34.8 % de charges de personnel (1 117 000 €). Les dotations aux amortissements s'élèvent à 33 000 €.

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 3 208 900 €, **dont 2 975 400 € sont issues de la tarification aux clients** (communes, lycées, collèges, centre de loisirs, EHPAD, portage à domicile, sociétés privées, etc.) et **193 000 € de subvention d'équilibre** du budget principal de la Ville de Morlaix.

La section d'investissement est fixée en 2024 à **301 400 €**, dont 46 300 € affectés au remboursement du capital des emprunts, 80 000 € pour des travaux (remplacement du sol carrelé de la cuisine), 214 000 € pour l'acquisition de matériel (cuiseur refroidisseur, gerbeurs, doseuse-scelleuse, etc.) et 41 100 € pour le déploiement d'une GPAO (Gestion de la Production Assistée par Ordinateur).

Une subvention de 85 000 € (Pays de Morlaix et Département) est inscrite pour financer les travaux de la légumerie. Le remboursement du capital de l'emprunt est assuré par l'addition des dotations aux amortissements (33 000 €) et d'une partie du virement de la section de fonctionnement (13 300 €).

Une partie de ces charges est autofinancée mais un emprunt d'équilibre de 657 401 € est affecté à ce budget annexe d'ajuster le budget d'investissement 2024 de la Cuisine Centrale. Cet emprunt sera neutralisé lors de la reprise des excédents 2023 au moment du vote du compte administratif.

2.3 Parc de Langolvas

Le Parc des expositions de Langolvas a été transféré au 1er janvier 2024 à Morlaix Communauté. Son exploitation relève d'un budget annexe spécifique de la collectivité. En 2024, le total des charges de fonctionnement est estimé à **352 500 €**, composé de charges à caractère général (253 400 €), de charges de personnel (85 000 €), de charges financières (1 800 €) et de dotations aux amortissements (4 000 €).

Ces dépenses sont financées par les produits d'exploitation pour un montant de 162 500 € et le remboursement des frais versé par Morlaix Communauté estimé à 190 000 €.

En 2024, les dépenses d'investissement s'élèvent à **18 900 €**, dont 12 000 € affectés au remboursement du capital de l'emprunt et 6 900 € pour des petits travaux et l'achat de matériel.

Morlaix Communauté remboursera les sommes payées (personnels et investissements) par la Ville dans le cadre du transfert de compétence.

2.4 Centre de santé municipal (CSM)

Le budget annexe « Centre de santé municipal », créé en 2021 doit permettre à tous un accès gratuit au soin quand celui-ci ne peut être offert par la médecine de ville ou hospitalière. Cet établissement municipal aura également vocation à mener des actions de prévention envers les habitants.

Ce Centre de santé municipal (CSM) est un service public administratif (SPA) qui dispose de sa propre autonomie financière.

En 2024, les dépenses de fonctionnement ne sont fixées qu'à hauteur de 67 200 €, cette année étant consacrée à la construction du bâtiment, sis au 59-61, rue de Brest. Ainsi, une subvention d'équilibre du budget principal de la Ville de Morlaix pour un montant de 67 200 € est nécessaire.

Les dépenses d'investissement sont estimées 1 195 912 € comprenant le remboursement du capital de l'emprunt (20 000 €), des frais de maîtrise d'œuvre, les travaux de construction du mur de soutènement et de réhabilitation du bâtiment.

Les travaux et les équipements seront financés par des subventions (Région, Département et DSIL) inscrites pour un montant de 485 510 €.

Afin de financer l'investissement 2024, un emprunt d'équilibre de 657 401 € est affecté à ce budget annexe. Cet emprunt sera neutralisé lors de la reprise des excédents 2023 au moment du vote du compte administratif.

2.5 Lotissement l'Orée du Bois

La Ville de Morlaix possède un budget annexe « lotissement » encore actif. Il s'agit d'un budget ouvert en 2008 pour la vente d'un terrain à la « SA Les Foyers » et la réalisation des travaux de VRD autour du projet de CHRS.

Il est nécessaire d'ouvrir des lignes de crédits en dépenses pour le solde des marchés d'aménagement de ce lotissement et de matérialiser les recettes à percevoir.

- Fonctionnement : Dépenses (réel) = 100 000 €
 Recettes (réel) = 100 000 €

3. PRESENTATION BUDGETAIRE 2024 CONSOLIDEE :

BUDGETS 2024	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Budget Principal	13 660 000,00	13 660 000,00	25 450 000,00	25 450 000,00
Propositions nouvelles	12 718 918,19	10 690 907,42	25 450 000,00	25 450 000,00
Reports	941 081,81	2 969 092,58		
Budgets annexes	1 611 718,00	1 611 718,00	6 219 550,00	6 219 550,00
Cuisine Centrale	301 400,00	301 400,00	3 208 900,00	3 208 900,00
<i>dont reports</i>	<i>2 534,90</i>	<i>5 000,00</i>		
Pôle Petite Enfance	95 506,00	95 506,00	2 490 950,00	2 490 950,00
<i>dont reports</i>	<i>20 990,40</i>			
Parc de Langolvas	18 900,00	18 900,00	352 500,00	352 500,00
Centre de Santé Municipal	1 195 912,00	1 195 912,00	67 200,00	67 200,00
<i>dont reports</i>	<i>32 986,08</i>	<i>485 510,59</i>		
Lotissement Orée du Bois			100 000,00	100 000,00
TOTAL	15 271 718,00	15 271 718,00	31 669 550,00	31 669 550,00

46 941 268,00